

Kalune conseille et accompagne les crowdfunders dans le financement participatif

Kalune lance une plate-forme d'informations sur le crowdfunding, avec des conseils et de l'accompagnement des crowdfunders, en complément de son service de prévention des difficultés économiques des entreprises.

Le service :



Tenant compte de la révolution financière qui se joue actuellement, avec notamment l'essor du Crowdfunding (*financement participatif ou par la foule*) et de son potentiel de développement ; Kalune propose un service de **conseils et d'accompagnement** qui permet aux crowdfunders, de comprendre le système et de financer des projets en toute sécurité.

Les crowdfunders sont ceux qui apportent les capitaux permettant de financer les projets présentés par les plateformes de crowdfunding.

Le Crowdfunding¹ est un moyen financier, pour tout un chacun, de participer au développement de projets, d'entreprises, d'associations, de fondations, décidant du choix de l'utilisation de son argent et en dehors des circuits traditionnels. L'union de particuliers permet ainsi le développement et la concrétisation de ces projets. En retour, l'investisseur peut recevoir un intérêt financier. Quant au donateur, il reçoit une récompense en nature. Ces actions créent en toute logique un lien avec le projet.

Les crowdfunders sont des particuliers qui investissent et contribuent au développement de la finance participative (crowdfunding) selon 3 méthodes :

- *le don, avec ou sans contrepartie,*
- *le prêt, avec ou sans intérêts,*
- *l'investissement, soit en obligation soit en action.»²*

Par ailleurs, Kalune propose plusieurs services et prestations, dont l'accès à son programme d'accompagnement budgétaire. Il porte sur les situations administratives et juridiques, mais également sur le traitement des demandes d'aides, de dossiers de surendettement et de prévention des difficultés financières.

- Services :
- Une hotline par mail,
 - Un site internet
 - FAQ
 - Modèle de documents
 - Accès au service de conseil, d'assistance et d'accompagnement.
 - Assistance financière et administrative (suivi de budget, prévention des difficultés financières, courriers, impôts, relation avec les administrations, etc.)
 - L'offre de services et de prestations évoluera avec le temps.

¹ « Au Québec, le terme « sociofinancement » est utilisé pour désigner le financement participatif. »

² <https://tousnosprojets.bpifrance.fr/Marche-du-crowdfunding/La-finance-participative-crowdfunding>

Conseils juridiques, administratifs et fiscaux par mail :

Face à une complexité administrative et juridique et par manque de connaissance, trop de personnes renoncent à investir dans le crowdfunding. C'est pourquoi Kalune a développé un programme qui permet de répondre à toutes ces interrogations, avec la mise à disposition de questions-réponses dans les FAQs, mais également d'une réponse personnalisée par courriel.

Rassurer les investisseurs :

Il est nécessaire de rassurer les investisseurs / épargnants en leur donnant envie de placer leur argent dans l'économie réelle, pour financer les entreprises en création, en développement, mais aussi les TPE, PME, PMI et même les artisans, et ainsi gagner un peu plus d'intérêt qu'un simple placement, tout en créant de la richesse et de l'emploi. Nous ne le répéterons jamais assez, nous ne sommes qu'au début du Crowdfunding en France.

Tendance 2018-2019 :

1,4 milliards d'euros de collecte tous systèmes confondus
+40%

185 millions dans l'immobilier (+83%) -

19% dans le prêt aux entreprises

1,5 million de crowdfunders

180 plateformes en activité et 77 membres de la FFP

Cotisation annuelle : 49 €

L'association KALUNE :

Kalune développe, en complément de ses services de conseils et d'assistance, deux plateformes d'informations internet, la première sur l'entrepreneuriat et la seconde sur les crowdfunders.

En 2019, l'association **KALUNE** est une structure associative qui apporte ses compétences et les moyens nécessaires au soutien de l'entrepreneuriat et au sauvetage des entreprises en difficulté. Elle accompagne quotidiennement les dirigeants, associés / actionnaires et leurs salariés. Elle propose un service d'assistance administrative, juridique, de médiation et exécute également des travaux d'ingénierie technique et financière.

C'est un Organisme privé totalement indépendant de tout groupe (réseau économique ou financier).

L'association KALUNE regroupe 3 grands pôles (professionnel, particulier et services).

Entrepreneuriat : Création Développement Prévention des difficultés économiques Financement Services externalisés Toutes démarches administratives négociation avec les créanciers soutien psychologique	Dirigeants et salariés : Prévention des difficultés financières Accompagnement budgétaire Traitement du Surendettement Conseil en financement Microcrédit social Toutes démarches administratives négociation avec les créanciers soutien psychologique
--	---

Mais également un service **de conseils aux Crowdfunders**

Kalune.fr

Contact presse : M. PARIZOT Bruno – Président – presse@kalune.fr